APPEL D'OFFRES

Vente d'un bien excédentaire
1995 International 4900

La Municipalité des Hautes-Terres invite le public à soumettre une offre d'achat pour le bien municipal excédentaire décrit dans le présent document.

Date d'émission :	3 novembre 2026
Date et heure de clôture :	18 novembre 2026 – 14 h
Lieu de dépôt :	Hôtel de ville, 1040, rue du Parc, unité 6, Paquetville NB E8R 1J7
Adresse courriel sécurisée de dépôt :	info@mdht.ca
Publication :	Site Web municipal et autres moyens publics

NATURE DU PROCESSUS
La présente démarche vise la disposition d'un bien municipal excédentaire.

FONDEMENT ADMINISTRATIF ET AUTORISATION
Le conseil municipal a déclaré le véhicule excédentaire lors de sa réunion ordinaire du 24 février 2026.

La vente est assujettie aux autorisations administratives et politiques internes applicables, y compris l'approbation finale requise par le conseil municipal.

La Municipalité se réserve le droit de ne pas procéder à la vente lorsque l'intérêt public, la conformité administrative ou la protection des biens municipaux le justifie, pourvu que les motifs soient consignés au dossier.

DESCRIPTION DU BIEN

Bien visé :	1995 International 4900
Type de bien :	Véhicule usagé / ancien véhicule de service municipal
État général :	Usagé, vendu tel quel, où il se trouve, sans garantie
Numéro de série / NIV :	1HTSDAASH627894
Odomètre :	138 939 miles

Immatriculation :	L98 661
Emplacement pour inspection :	Garage municipal de St-Isidore – 3906, boulevard des Fondateurs, St-Isidore NB E8M 1N3

PROBLÈMES CONNUS ET ÉTAT DU VÉHICULE
Les problèmes connus ci-dessous sont fournis de bonne foi, sans limiter la responsabilité du soumissionnaire d'inspecter le véhicule et de tirer ses propres conclusions quant à son état.

- Inspection requise.
- Les feux d'urgence, sirènes, inscriptions, logos, marquages municipaux ou équipements associés à un véhicule d'urgence doivent être retirés, désactivés ou rendus conformes par l'acheteur, à ses frais, avant toute utilisation lorsque requis par la loi ou par la Municipalité.
- Réservoir à eau requis.

La Municipalité ne garantit pas que la liste ci-dessus est complète.

Le véhicule peut ne pas être conforme aux exigences de circulation routière ou aux normes de sécurité applicables.

INSPECTION DU VÉHICULE
Les soumissionnaires sont fortement encouragés à inspecter le véhicule avant de soumettre une offre.

Les inspections se feront uniquement sur rendez-vous, durant les heures normales d'ouverture, en communiquant avec la Municipalité.

Aucune déclaration verbale faite lors d'une inspection ne modifie le présent appel d'offres.

PRIX DE RÉSERVE MINIMAL ET TAXES
Les offres doivent indiquer clairement le prix offert excluant la TVH, la TVH applicable et le prix total.

Aux fins de l'évaluation, la Municipalité comparera les prix offerts avant taxes.

PUBLICATION, ADDENDA ET VERSION OFFICIELLE
Le présent document, tout avis public et tout addendum émis par la Municipalité constituent les seuls documents officiels de l'appel d'offres.

Les soumissionnaires sont responsables de vérifier les addendas publiés avant la date de clôture et d'en tenir compte dans leur soumission.

QUESTIONS
Toute question doit être transmise par écrit au plus tard cinq (5) jours ouvrables avant la date de clôture.

Personne-ressource : Denis Paulin, Directeur de la Sécurité publique ou toute autre personne désignée par la Municipalité.

Courriel : **info@mdht.ca**.

La Municipalité peut refuser de répondre à une question reçue après la date limite ou dont la réponse ne peut être communiquée équitablement à tous les soumissionnaires.

DÉPÔT DES SOUMISSIONS

Les soumissions doivent être reçues avant la date et l'heure de clôture indiquées sur la page de couverture. Les soumissions reçues en retard seront rejetées, sans égard pour le motif du retard.

Dépôt papier

La soumission papier doit être déposée dans une enveloppe scellée clairement identifiée. Le document doit être lisible, signé et dûment rempli.

L'enveloppe doit être adressée à : Municipalité des Hautes-Terres, 1040, rue du Parc, unité 6, Paquetville NB E8R 1J7.

Dépôt électronique

La soumission par dépôt électronique doit être envoyée **uniquement** à l'adresse de dépôt désignée dans l'avis public, soit **info@mdht.ca**.

Les documents soumis électroniquement doivent être au format PDF lisible, signé et dûment rempli.

CONTENU OBLIGATOIRE DE LA SOUMISSION

- Le prix offert, excluant la TVH, la TVH et le total.
- Les coordonnées complètes du soumissionnaire.
- Toute divulgation d'un conflit d'intérêts réel, potentiel ou apparent.
- La confirmation que l'offre est ferme, non conditionnelle et valide pendant au moins trente (30) jours suivant la clôture.
- Signature.

OUVERTURE DES SOUMISSIONS ET CONFIDENTIALITÉ

L'ouverture des soumissions est ouverte au public et aura lieu dans la salle du conseil de l'hôtel de ville, située au 1040, rue du Parc, à Paquetville NB, le 18 novembre 2026 à 14 h.

L'ouverture administrative se fera après la clôture, par au moins deux représentants de la Municipalité, et un registre d'ouverture sera fait.

La Municipalité conservera les documents liés au processus afin de démontrer la conformité, la transparence et l'équité de la démarche.

ÉVALUATION ET ATTRIBUTION
Seules les soumissions conformes aux exigences obligatoires seront évaluées par le conseil municipal lors de sa réunion ordinaire du 24 novembre 2026.

La Municipalité peut rejeter une soumission non conforme, incomplète, conditionnelle, ambiguë, reçue en retard, inférieure au prix de réserve minimal ou présentant un risque raisonnable pour la Municipalité.

Une offre ne lie pas la Municipalité tant qu'un avis écrit d'attribution n'a pas été transmis au soumissionnaire retenu.

ÉGALITÉ ENTRE SOUMISSIONS
En cas d'égalité entre les offres conformes, la Municipalité pourra inviter uniquement les soumissionnaires à déposer une meilleure offre finale écrite dans un délai déterminé.

Si l'égalité persiste après cette étape, la Municipalité pourra procéder à un tirage au sort documenté, en présence d'au moins deux représentants municipaux, ou utiliser toute autre méthode objective prévue dans l'avis transmis aux soumissionnaires.

PAIEMENT, TRANSFERT ET PRISE DE POSSESSION
Le soumissionnaire retenu doit payer le prix total, incluant la TVH applicable, dans les cinq (5) jours ouvrables suivant l'avis d'attribution, sauf sous autorisation écrite contraire de la Municipalité.

Le paiement doit être effectué par mode jugé acceptable par la Municipalité, par exemple, chèque certifié, argent comptant ou tout autre mode confirmé par la trésorerie.

Le véhicule ne sera pas libéré tant que le paiement intégral n'aura pas été reçu et confirmé.

L'acheteur doit retirer le véhicule dans les dix (10) jours ouvrables suivant la confirmation du paiement, sauf entente écrite contraire.

À défaut de paiement ou de retrait dans les délais, la Municipalité peut annuler l'attribution et offrir le bien au prochain soumissionnaire conforme le plus élevé ou relancer le processus.

VENTE « TEL QUEL, OÙ IL SE TROUVE »
Le véhicule est vendu « tel quel, où il se trouve », sans garantie légale, conventionnelle ou implicite, notamment quant à son fonctionnement, son état mécanique, sa conformité, sa sécurité, sa valeur marchande ou son aptitude à un usage particulier.

L'acheteur assume tous les risques et frais liés au véhicule dès la prise de possession ou dès toute autre date indiquée dans l'avis d'attribution ou l'acte de vente.

La Municipalité ne sera pas responsable des réparations, des inspections, des permis, des assurances, des frais de remorquage, des frais de transport, des frais d'entreposage, des frais d'immatriculation, des taxes ou d'autres coûts liés à l'achat ou à l'utilisation du véhicule.

CONFLITS D'INTÉRÊTS, COMMUNICATIONS INTERDITES ET COLLUSION
Tout soumissionnaire doit divulguer tout conflit d'intérêts réel, potentiel ou apparent.

Aucun soumissionnaire ne doit tenter d'influencer un membre du conseil, un employé ou un représentant de la Municipalité relativement à l'évaluation ou à l'attribution.

Toute preuve raisonnable de collusion, d'arrangement entre soumissionnaires ou de fausse déclaration peut entraîner le rejet de la soumission.

DROITS DE LA MUNICIPALITÉ
La Municipalité n'est pas tenue d'accepter une soumission non conforme et n'est pas tenue d'accepter la soumission la plus élevés ni aucune des soumissions.

La Municipalité peut annuler, modifier ou relancer le processus lorsque des motifs administratifs, juridiques, financiers ou d'intérêt public le justifient, pourvu que la décision soit prise de bonne foi et consignée au dossier.

La Municipalité peut corriger une erreur administrative évidente ou demander une clarification qui ne modifie ni le prix ni les éléments essentiels de la soumission, sans toutefois permettre à un soumissionnaire de bonifier ou de rendre conforme une soumission non conforme après la clôture.

LOIS APPLICABLES
Le présent appel d'offres et toute vente qui en découle sont régis par les lois du Nouveau-Brunswick et les lois fédérales applicables.

L'acheteur est responsable de se conformer à toutes les exigences légales applicables à l'utilisation, au transfert, à l'immatriculation, à l'inspection, au remorquage, au transport ou à la modification du véhicule.

ANNEXE A – FORMULAIRE D'INTÉRÊT

Nous, les soumissionnaires qui signent le présent formulaire, avons examiné les exigences de l'appel de lettres d'intérêts pour la vente d'un bien excédentaire 1995 International 4900 et acceptons de soumettre une offre formelle à la Municipalité des Hautes-Terres en réponse à cet appel.

En soumettant une réponse, le soumissionnaire déclare qu'il comprend l'état du véhicule et qu'il est prêt à en faire l'acquisition dans l'état tel qu'il est présentement, sans aucune garantie.

Nom du soumissionnaire (tel qu'il sera présenté publiquement) : _____.

Courte explication de la raison de l'achat du véhicule :

_____

_____

_____

Offre d'achat du véhicule : _____ $ TVH :_____$ Total : _____ $

Information du soumissionnaire	
Nom complet du soumissionnaire	
Adresse complète	
Ville	
Province	
Code Postal	
Numéro de téléphone	
Courriel	

Déclaration de conflit d'intérêt

Je, _____, déclare :

☐ Ne pas être en situation de conflit d'intérêts réel, apparent ou potentiel relativement au présent appel d'offres.

☐ Être en situation de conflit d'intérêts réel, apparent ou potentiel relativement au présent appel d'offres. (Veuillez fournir les détails ci-dessous.)

Description du conflit d'intérêts :

_____

_____

_____

Je certifie que les renseignements fournis ci-dessus sont exacts et complets.

Signature du soumissionnaire : _____

ANNEXE B - PHOTOS DU VÉHICULE

Les photos sont fournies à titre informatif seulement. Elles ne remplacent pas l'inspection du véhicule effectuée par le soumissionnaire.





